

Transports publics: des solutions au manque de financement

Urs Geissmann, directeur de l'Union des Villes Suisses.

Personne ne le conteste: un réseau national de transports performant et, dans les agglomérations, des prestations rapides et respectant l'environnement sont aujourd'hui des atouts très importants face à la concurrence internationale. Longtemps pionnière en matière de transports publics, la Suisse a jusqu'il y a peu failli sombrer parmi les cancrs européens. La politique a réagi en créant des systèmes de financement appropriés pour les investissements à faire dans ce domaine. Pour le financement des routes nationales, les taxes sur les carburants permettent d'engranger les fonds nécessaires alors que le Fonds de financement des projets d'infrastructure des transports publics (FTP) a été créé pour les liaisons ferroviaires. Enfin, pour le cofinancement des investissements consacrés au trafic d'agglomération, six milliards ont été réservés dans le Fonds d'infrastructure.

Le FTP doit aussi couvrir les dépassements de crédits répétés pour la construction des NLFA. Ces surcoûts ont cependant pour effet de diminuer la manne à disposition des investissements ferroviaires sur le Plateau. Le Conseil fédéral a dès lors tenté de résoudre au moins les problèmes de financement les plus urgents avec son projet de Futur développement de l'infrastructure ferroviaire (ZEB). En l'état, les options dites d'extension pourtant indispensables (tunnels du Zimmerberg, du Wiesenberg, du Heiterberg et du



Le métro M2 de Lausanne, cofinancé par le Fonds d'infrastructure

Brüttener), de même que la troisième voie Genève-Lausanne ou de meilleures connexions autour de Lucerne ne sont pas prises en compte. Il manque au moins trois milliards de francs. Le Conseil des Etats se saisira du dossier lors de la session d'été déjà.

Bien que les villes, les communes et les cantons doivent assumer la part du lion dans le financement les investissements pour le trafic d'agglomération, puisque la Confédération prendra en charge au maximum 30 à 50% des coûts, les projets contenus dans les programmes d'agglomération dépassent, et de loin, les possibilités de financement du fonds d'infrastructure. Pour des demandes de 8,5 milliards de francs concernant la deuxième tranche, quelque 2,5 milliards de francs fédéraux sont à disposition.

Conclusion: il manque aujourd'hui déjà des sommes considérables pour le trafic ferroviaire et le trafic d'agglomération. Que faire? Un financement par une hausse fiscale, par exemple la TVA, semble irréaliste en l'état. Renoncer aux investissements déjà planifiés et pour la plupart urgents ne l'est pas davantage. Une rallonge des délais de paiement et une augmentation du plafond d'endettement du FTP ne suffisent de loin pas. De plus, pour le fonds d'infrastructure, de telles mesures sont juridiquement impossibles. Il ne reste qu'une seule voie: la mise à disposition de fonds généraux de la Confédération ou un transfert accru des ressources allouées à la route vers le rail et le trafic d'agglomération. C'est autour de ces solutions que les débats vont se cristalliser aux Chambres fédérales. L'animation est programmée.



Interview

«De bons contacts au-delà du groupe parlementaire sont particulièrement importants.»



Interview avec le conseiller national Kurt Fluri, maire de Soleure et membre du Comité directeur de l'Union des villes suisses.

Les villes: Vous avez repris la présidence de l'intergroupe parlementaire «Politique communale». Est-ce que cet organe continuera à œuvrer discrètement, en coulisses?

Kurt Fluri: Ce genre de groupe n'informe en général pas sur son travail et ne se présente pas dans les groupes parlementaires. L'idée est de se tenir mutuellement au courant, par-delà les barrières partisans, sur des questions communes ou, le cas échéant, d'influencer un projet législatif. Nous créons les bases de décision dans les partis, sur des sujets particuliers. Mais tenons au maximum une réunion par session.

L'intergroupe «politique communale» a, précisément, rencontré quelques succès lors de la précédente législature. Quel est le secret du succès de ce travail de lobbying?

La recette du succès est que nous nous faisons expliquer les dossiers par des spécialistes, internes ou externes à l'administration fédérale. Tous les groupes ont un secrétariat ou une association qui les appuie et convoque des experts. On discute le pour et le contre, comme c'est le cas actuellement avec la politique d'encouragement à la culture. Nos membres doivent pouvoir s'informer directement. Pour obtenir de bons résultats, il faut absolument dépasser les idéologies et les dogmes et se forger une opinion sur la seule base des connaissances techniques. L'intergroupe de politique communale est formé principalement de représentants d'exécutifs de communes et de villes. Nous avons par exemple déjà émis des recommandations de vote, mais en général seulement pour les membres de notre groupe.

Quels ont été vos plus grands succès?

Une de nos plus belles victoires est sans conteste le Fonds d'infrastructure. La séparation en deux étapes de la libéralisation du marché de l'électricité ou l'ancrage de la politique d'agglomération dans la Constitution reposent aussi sur des idées nées dans notre groupe. Il est important que l'Union des villes et l'Association des com-

munes parlent d'une seule voix. Les divergences sont rares, mais elles existent, par exemple, dans la politique d'asile, à propos de l'aide d'urgence à accorder aux réfugiés déboutés.

Quels seront vos priorités ces prochaines années?

Cet automne, nous examinerons probablement la révision du droit de la tutelle. Pour l'heure, le projet prévoit une plus grande professionnalisation, ce qui obligerait à revoir le système des tutelles de fond en comble. Dans la plupart des communes, les dossiers sont gérés par des commissions bénévoles. Les autres priorités sont le Futur développement de l'infrastructure ferroviaire (ZEB), l'ancrage de la politique d'agglomération dans la loi sur le développement du territoire, la loi sur l'encouragement à la culture, les conséquences de la nouvelle législation sur l'asile et sur les étrangers, le développement de la politique sociale et la violence des jeunes.

Sur le site internet de Soleure, vous écrivez que votre ville est un pont entre deux langues et deux cultures. Est-ce que vous voyez aussi, en matière de politique communale, comme un «jeteur de ponts»?

Je déteste tous les dogmes et fondamentalismes. Au Grand conseil soleurois déjà, je travaillais avec des députés d'autres partis.

Je préside désormais deux groupes parlementaires, celui de la politique



Interview

communale et l'intergroupe Développement territorial. En outre, je copréside le groupe de politique culturelle et l'intergroupe Biodiversité et gestion des espèces. A une époque où beaucoup s'attachent à créer et à renforcer les différences, avoir de bons contacts

au-delà des partis me semble très important.

Confédération/Cantons

Oui à une adaptation de la loi sur l'encouragement à la culture

Lors d'une audition devant la Commission de la science, de l'éducation et de la culture (CSEC) du Conseil national, la Conférence des villes suisses en matière culturelle a exigé d'importantes modifications du projet de loi sur l'encouragement à la culture, à savoir:

- un règlement de prévoyance vieillesse pour les artistes,
- une collaboration plus contraignante entre la Confédération, les cantons, les villes et les communes,
- un soutien financier aux musées et aux collections,
- des soutiens financiers aux institutions importantes et aux manifestations culturelles,
- des subventions pour les projets et les créations des artistes,
- un soutien contraignant à Berne, capitale fédérale.

L'intergroupe parlementaire «Politique communale» a un nouveau président

Géré par l'Union des villes suisses et par l'Association des communes suisses, l'intergroupe parlementaire «Politique communale» s'est constitué pour la nouvelle législature des Chambres fédérales. Le conseiller national Kurt Fluri, maire de Soleure, a été élu président (voir interview). Le comité comprend encore Viola Amherd, conseillère nationale, présidente de Brigue, Didier Berberat, conseiller national, membre de l'exécutif de La Chaux-de-Fonds, Hannes Germann, conseiller aux Etats, maire de Opferts-hofen et vice-président de l'Association des communes suisses, Ursula Haller, conseillère nationale, maire-adjointe de Thoune, et Hans Stöckli, conseiller national, maire de Bienne.

Jusqu'ici, l'intergroupe a traité les thèmes suivants: trafic ferroviaire et trafic d'agglomération, loi sur l'encouragement à la culture, assurances sociales et prévoyance, politique d'agglomération, concept territorial suisse, politique des jeunes et violences des jeunes.

Oui à l'élargissement de la libre circulation des personnes

Pour l'Union des villes suisses, l'extension de l'accord sur la libre-circulation des personnes aux deux nouveaux Etats membres de l'Union européenne, la Roumanie et la Bulgarie, est une suite logique de la voie bilatérale choisie par la Suisse. Malgré les importants efforts fournis par ces Etats pour remplir les critères politiques, économiques et juridiques d'une adhésion à l'UE, des mesures d'accompagnement sont nécessaires pour éviter les risques de dumping salarial et social ainsi que pour renforcer davantage la lutte contre les violations du droit des étrangers. Les écarts économiques et sociaux avec ces pays font craindre des retombées négatives, comme le travail au noir, particulièrement dans les régions urbaines.



Pas d'assainissement de l'assurance chômage sur le dos de l'aide sociale

Dans son projet de révision partielle de la Loi sur l'assurance chômage, le Conseil fédéral néglige totalement les effets de l'assainissement prévu sur tout le système des assurances sociales et particulièrement sur celui de l'aide sociale. L'expérience faite par les villes et les communes lors de la dernière révision, en 2003, montre clairement qu'une diminution des prestations conduit à une surcharge accrue de l'aide sociale. L'assainissement doit donc passer par une hausse du taux de cotisation ordinaire ainsi que par une contribution de solidarité permanente. Les villes rejettent les restrictions et la réduction des prestations et elles condamnent la tendance de la Confédération à se retirer des mesures d'intégration actives au marché du travail.



Oui à des mesures énergétiques efficaces pour les bâtiments

La Commission de l'environnement, de l'aménagement du territoire et de l'énergie (CEATE) du Conseil national a mis en consultation en décembre une initiative parlementaire, «Incitation à prendre des mesures d'économie d'énergie dans le bâtiment», demandant une modification de la Loi sur le CO2 et du droit de bail. L'Union des villes suisses considère que les mesures proposées dans la Loi sur le CO2 sont efficaces et à même d'atteindre les objectifs fixés. La superposition des systèmes incitatifs devrait toutefois être corrigée à l'intention des maîtres d'ouvrage et des planificateurs. En outre, l'exonération proposée de la taxe sur le CO2 en faveur des bailleurs, respectivement de propriétaires immobiliers individuels ou de groupes de propriétaires crée des inégalités. Seules les grandes

institutions telles que les coopératives ou les caisses de pension seraient à même d'assumer les charges nécessaires pour obtenir le remboursement prévu. L'UVS estime que le travail à effectuer pour établir les relevés, le remboursement et le contrôle des moyens est disproportionné.



Proportion féminine en forte progression dans les parlements et les exécutifs des villes

Par rapport à leur force électorale sur le plan fédéral, les socialistes, les Verts et les radicaux sont surreprésentés au sein des autorités urbaines. Le nombre de femmes élues dans les législatifs et les exécutifs des villes suisses a en outre fortement augmenté ces dernières années. Ce sont quelques-uns des résultats de la dernière «Statistique des villes 2008» publiée par l'Union des villes suisses.

Dans les cinq villes suisses de plus de 100'000 habitants – Bâle, Berne, Genève, Lausanne et Zurich – les parlements comptent 515 sièges au total. Le Parti socialiste en occupe le plus grand nombre avec une proportion de 31,1%. Les Verts suivent avec 17,3% et le Parti radical occupe le troisième rang avec 15,5% des mandats. L'Union démocratique du centre vient ensuite avec 12,2%, tandis que le Parti démocrate-chrétien (PDC) n'a «que» 6,8% des sièges. Le Parti libéral en détient 5,8%,

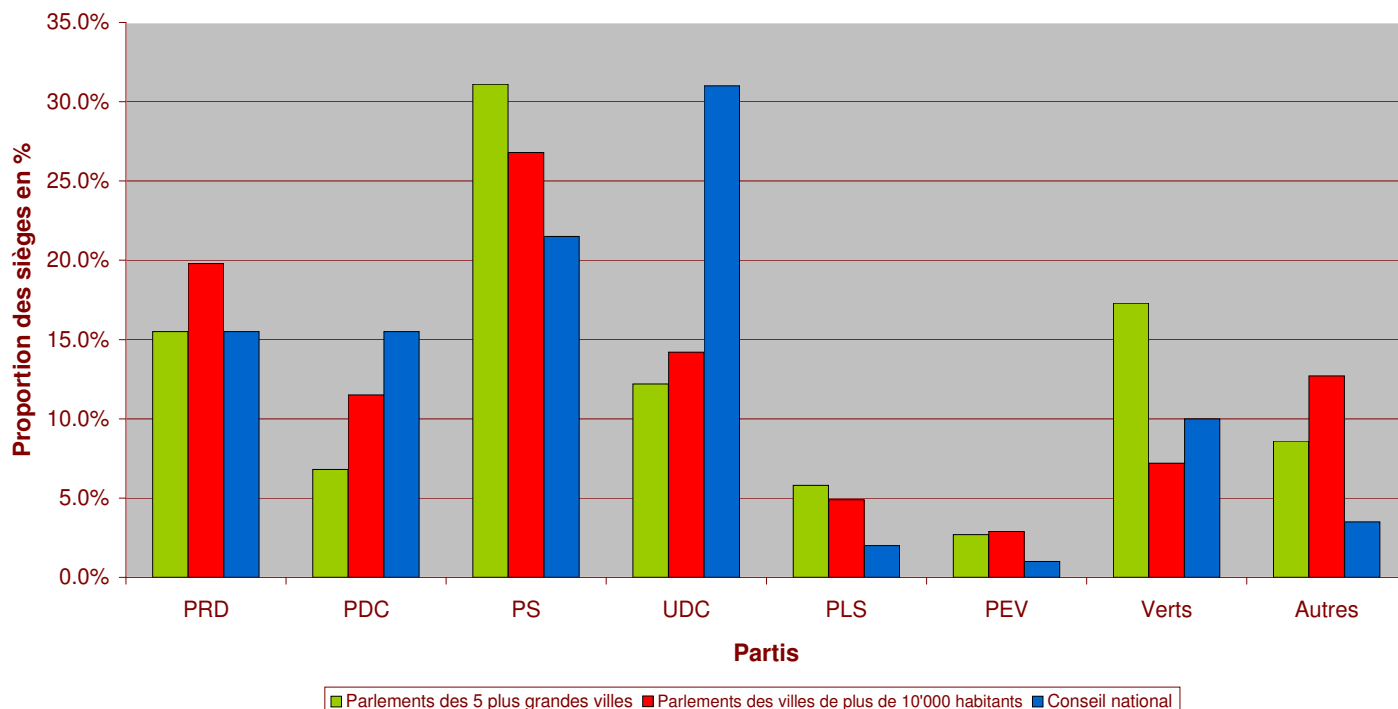
le Parti évangélique 2,7% et le reste, 8,6%, est partagé entre des partis et formations éparses.

Les grands partis sont encore mieux représentés dans les exécutifs des villes. Le PS détient ainsi 42,4% des mandats gouvernementaux, une proportion qui est de 24,2% chez les radicaux et de 18,2% chez les Verts. L'UDC, 4e parti dans les législatifs des villes, n'a en revanche aucun mandat exécutif.

Le PS et le PRD en force

Dans les communes comptant plus de 10'000 habitants, le PS est à nouveau en tête et détient 26,8% des 4292 mandats parlementaires. Le PRD se classe en deuxième position avec 19,8% (829 sièges), l'UDC troisième (14,2%) et le PDC quatrième (11,5%). La liste se poursuit avec les Verts, les libéraux et les évangéliques.

Nombre de sièges détenus par les partis dans les parlements communaux et au Conseil national



Villes

Dans les exécutifs de ces villes, c'est le PRD qui est le mieux représenté, avec 27% des fauteuils gouvernementaux. Les socialistes en détiennent 24,6%, le PDC 16,7% et l'UDC 12,4%. Socialistes et radicaux sont ainsi nettement mieux représentés dans les parlements des villes qu'au Conseil national, alors que l'inverse vaut pour l'UDC, qui ne compte – au total de tous les parlements des villes – que 14,2% des mandats, contre plus de 31% au National. Les Verts sont également mieux représentés à Berne (10% des sièges fédéraux) que dans les villes (7,2%).

Les femmes ont le vent en poupe

Entre 1980 et 2007, la proportion de femmes élues dans les législatifs des villes a augmenté de 15% et atteint désormais 32,2%, soit davantage qu'aux Chambres fédérales. Dans les cinq plus grandes villes suisses, la part d'élues s'élève à environ 40%. Leur nombre dans les exécutifs a aussi fortement progressé, passant de 5% des mandats en 1980 à près de 25% en 2007. Dans les villes de plus de 100'000 habitants, on trouve même environ 30% de magistrates.

lesvilles tpe&ip

D'autres statistiques concernant la structure des villes suisses sont disponibles dans la «Statistique des villes suisses 2008» qui peut être commandée auprès de l'Union des villes suisses ou téléchargée, en français et en allemand, à cette adresse internet.

Informations UVS

Colloque «Marché de l'électricité» le 28 mai à Bienne

L'ouverture du marché de l'électricité est en cours. Le Conseil fédéral a adopté la nouvelle ordonnance sur l'approvisionnement en électricité et l'ordonnance révisée sur l'énergie. L'Association des entreprises électriques suisses (AES), l'Union des villes suisses et l'Association des communes suisses se pencheront sur ces questions lors d'un colloque à Bienne le 28 mai prochain. Les questions suivantes seront débattues:

- étapes de la libéralisation,
- politique énergétique des villes et des communes,
- organisation des entreprises électriques des villes,
- encouragement des énergies renouvelables.

Le programme détaillé sera envoyé aux membres des associations. Il peut aussi être commandé auprès du secrétariat de l'UVS.

Guide pour une administration accessible aux handicapés

Les personnes handicapées ont souvent des difficultés à accéder aux services des bâtiments administratifs, ainsi qu'à d'autres prestations de services, que ce soit en raison de guichets trop hauts, d'une écriture inadaptée pour certains documents ou, tout simplement, par méconnaissance de leurs besoins. Le guide «L'administration sans obstacles», qui vient de paraître en allemand, donne des conseils concrets pour améliorer l'accès aux handicapés et mieux les servir. Des handicapés ont participé à l'élaboration de ce classeur, dont les versions françaises et italiennes sont en préparation et devraient être terminées ces prochains mois. Prix: 170 francs.

Commande auprès du Verein Zürcher Gemeindeschreiber,
Tél.: 044 388 71 88
Fax: 044 388 71 80
ou par courriel: handbuch@federas.ch

Accord de coopération pour le «dialogue de politique sociale suisse»

La plateforme «dialogue de politique sociale suisse» entre la Confédération, les cantons et les villes prend forme. Le bureau de l'initiative des villes enverra prochainement un projet de convention de collaboration au Conseiller fédéral Pascal Couchepin et à la Conférence des directeurs cantonaux des affaires sociales (CDAS). Ce texte pourrait être adopté cette année encore. Le dialogue a été lancé par l'organe «initiative des villes», car ces dernières doivent souvent faire face aux conséquences de décisions prises par la Confédération dans le domaine de la politique sociale, alors qu'elles n'ont pas pu participer



Informations UVS

aux décisions.

Ainsi, les révisions de l'assurance chômage et de l'assurance invalidité reportent les problèmes liés à l'aide sociale sur les finances communales. La Confédération, la CDAS et l'Initiative des villes: politique sociale entendent discuter de solutions concrètes en matière de politique sociale au sein d'un partenariat équilibré.

Manuel de planification en cas de pandémie



Que faire lorsque 25%, voire 40% des collaborateurs sont absents plusieurs semaines pour cause de maladie? Le

Manuel de planification dans les entreprises en cas de pandémie apporte des réponses utiles.

Commande auprès de l'Association suisse pour la sécurité au travail et la protection de la santé, Mainaustrasse 30, Postfach, 8034 Zurich

tél.: 044 388 71 91

fax: 044 388 71 80

ou représentation romande au:

tél.: 021 793 16 11

courriel: info@securite-travail.ch

Le manuel peut également être commandé sur internet à l'adresse:

www.arbeitssicherheitschweiz.ch

Journée des villes les 28 et 29 août 2008 à Lugano

Le programme de la manifestation, qui aura pour thème «**Agglomération – fusion ou collaboration?**» est désormais connu.

28 août: Programme de la journée

- 12h00 Apéro dînatoire
13h30 Assemblée générale / partie statutaire
14h30 **Exposé**
de Madame la Conseillère fédérale Micheline Calmy-Rey
15h15 Pause
15h45 **La Suisse a-t-elle besoin d'une réforme territoriale?**
Thomas Held, directeur du think tank Avenir Suisse
16h15 **La fusion, une solution aux problèmes des agglomérations**
Giorgio Giudici, maire, Lugano
16h45 **Table ronde:** Comment voulons-nous résoudre les problèmes des agglomérations et des espaces métropolitains? (Une collaboration fondée sur le bon vouloir de chacun suffit-elle? Faut-il au contraire des règlements contraignants ou des fusions?)
Animation du débat: Beatrice Born, journaliste à Radio DRS
Participants: Dr. Elmar Ledergerber, maire de Zurich
Daniel Brélaz, syndic de Lausanne
Giorgio Giudici, maire de Lugano
Helene Meyer-Jenni, maire de Kriens
18h00 Fin
20h00 Apéro et repas



29 août: Excursions diverses



Agenda

lesvilles tpe&ip

Union des villes suisses

20 mai 2008

«Forum sur le développement durable», Berne
Pour les représentants des autorités, sur le thème «Développement territorial durable»

Renseignements:

Anne DuPasquier

Courriel: anne.dupasquier@are.admin.ch

Tél.: 031 325 06 25

28 mai 2008

Colloque sur la libéralisation du marché de l'électricité et l'encouragement des énergies renouvelables, Bienne

Renseignements:

Christina Grab

Courriel: info@staedteverband.ch

Tél.: 031 356 32 32

28 - 29 août 2008

Journée des Villes - «Agglomération – fusion ou collaboration?», Lugano

Pour le Conseil fédéral:

Micheline Calmy-Rey

Renseignements:

Christina Grab

Courriel: info@staedteverband.ch

Tél.: 031 356 32 32

Infrastructures communales

16 - 17 mai 2008

Journée d'action chasse au trésor

Renseignements:

Internet: www.chasseautresor.ch

5 juin 2008

Assemblée générale, Olten
Avec visite de la décharge de Kölliken, en cours d'assainissement

30 septembre 2008

Journée technique «Service hivernal & signalisation temporaire», Olten

Renseignements:

Laura Fellmann

Courriel: info@kommunale-infrastruktur.ch

Tél.: 031 356 32 32

Initiative des villes: Politique sociale

16 mai 2008

Conférence de printemps, Lucerne

14 novembre 2008

Conférence d'automne, Lausanne

Renseignements:

Secrétariat Suisse latine

Courriel: info@initiative-villes.ch

Tél.: 041 208 81 32

Conférence des directrices et directeurs de police des villes suisses

4 septembre 2008

Conférence sur la sécurité urbaine

Thème: «violence domestique»,

Zurich

Renseignements:

Christina Beurret

Courriel: christina.beurret@zuerich.ch

Tél.: 044 411 70 14

Conférence suisse des secrétaires municipaux

13 juin 2008

Assemblée générale, Neuchâtel

Renseignements: Urs Müller

Courriel: urs.mueller@wallisellen.zh.ch

Tél.: 044 832 62 40

Impressum

Union des villes suisses (UVS)

Dr. Urs Geissmann, directeur
Florastrasse 13, 3000 Berne 6

Tél.: 031 356 32 32

Fax 031 356 32 33

Internet: www.staedteverband.ch

Courriel: info@staedteverband.ch

La Lettre d'information de l'UVS paraît en règle générale une fois par mois.

